

AVENANT N° 7 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES SPORTS

Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

Représentée par son président, Monsieur Gilles SEZIONALE
Désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 7756958020055

Article 1 :

La subvention prévue pour 2017 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 56 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Collectif RELEVE (56 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 813 836 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

29 AOUT 2017

Fait à Paris, le

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE NATATION



LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

24/08/17
VISE LE 24/08/17 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.0012.86.029

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accrédité	Engag. fédéral
Dynamiser et optimiser les ressources humaines	235 000 €	0 €	0 €	235 000 €
Action 1	75 000 €	0 €	0 €	75 000 €
Structuration fédérale	75 000 €	0 €	0 €	75 000 €
Action 2	160 000 €	0 €	0 €	160 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	160 000 €	0 €	0 €	160 000 €
Etre représentatif dans toutes les disciplines aux JO de 2020 et 2024	1 459 024 €	410 368 €	410 368 €	1 048 656 €
Action 2	1 459 024 €	410 368 €	410 368 €	1 048 656 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 454 024 €	405 368 €	405 368 €	1 048 656 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Maintenir le niveau de compétitivité de la France aux Jeux Olympiques 2016 en portant une attention particulière au double projet	3 355 408 €	2 434 632 €	2 362 632 €	992 776 €
Action 2	3 355 408 €	2 434 632 €	2 362 632 €	992 776 €
Aides personnalisées (AP)	600 000 €	600 000 €	600 000 €	0 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	24 250 €	0 €	0 €	24 250 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 353 890 €	999 632 €	999 632 €	354 258 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 377 268 €	835 000 €	763 000 €	614 268 €
Accompagner les acteurs du territoire (comités régionaux, clubs) à développer un projet pérenne	203 000 €	13 000 €	13 000 €	190 000 €
Action 1	203 000 €	13 000 €	13 000 €	190 000 €
Structuration fédérale	195 000 €	5 000 €	5 000 €	190 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	8 000 €	8 000 €	8 000 €	0 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	381 550 €	256 200 €	196 336 €	185 214 €
Action 3	381 550 €	256 200 €	196 336 €	185 214 €
Accompagnement sanitaire préventif	255 240 €	153 140 €	108 600 €	146 640 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	126 310 €	103 060 €	87 736 €	38 574 €
Maintenir sa forme et préserver sa santé par la pratique de la natation.	40 000 €	40 000 €	30 000 €	10 000 €
Action 3	40 000 €	40 000 €	30 000 €	10 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	40 000 €	40 000 €	30 000 €	10 000 €
Former l'encadrement aux activités de la natation et favoriser l'accès aux métiers sportifs	200 000 €	150 000 €	124 500 €	75 500 €
Action 4	200 000 €	150 000 €	124 500 €	75 500 €
Formations fédérales	28 500 €	19 000 €	19 000 €	9 500 €
Professionnalisation de l'activité	171 500 €	131 000 €	105 500 €	66 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	462 000 €	362 000 €	214 000 €	248 000 €
Action 1	462 000 €	362 000 €	214 000 €	248 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	462 000 €	362 000 €	214 000 €	248 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	964 500 €	85 000 €	63 000 €	901 500 €
Action 1	964 500 €	85 000 €	63 000 €	901 500 €
Programmes d'échanges internationaux	14 500 €	12 500 €	7 000 €	7 500 €
Action 2	950 000 €	72 500 €	56 000 €	894 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	950 000 €	72 500 €	56 000 €	894 000 €
TOTAL	7 300 482 €	3 751 200 €	3 413 836 €	3 886 646 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

600 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 813 836 €

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**Partie réservée au destinataire du relevé**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittances, etc.)

Titulaire du compte**FEDERATION FRANCAISE DE NATATION****Domiciliation****CREDITCOOP PARIS NATION****RIB**

42559	00008	21028430301	04
-------	-------	-------------	----

IBAN

FR76	4255	9000	0821	0284	3030	104
------	------	------	------	------	------	-----

BIC**CCOPFRPPXXX**